

Toulouse, le 31 octobre 2019

Vous trouverez la déclaration liminaire de la délégation CGT sur notre site internet via le lien suivant : [http://www.dgfip.cgt.fr/31/IMG/pdf/chsct\\_17-10-2019\\_liminaire\\_def.pdf](http://www.dgfip.cgt.fr/31/IMG/pdf/chsct_17-10-2019_liminaire_def.pdf)

A l'issue de cette déclaration, la CGT a proposé, avec l'accord des autres OS, une minute de silence à la mémoire de l'ensemble des collègues victimes de suicide ces dernières semaines. Elle a été approuvée par le président de l'instance et respectée par tous.

### **Étude ergonomique du vestiaire douanier**

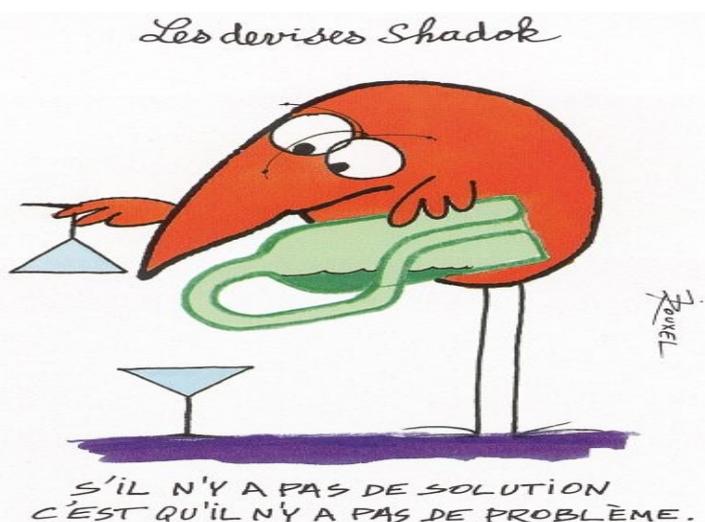
La présentation a porté sur le module un de l'étude ergonomique de l'équipement individuel surveillance en Douane, présentée au comité de suivi de l'ergonomie des équipements de protection individuels (EPI) du 28 juin 2019.

Les OS ont souligné la qualité de l'étude et salué le mode opératoire qui a consisté à consulter les agents de terrain au préalable.

Elle détaille 19 équipements de protection individuelle des agents de surveillance terrestre et propose des pistes d'évolution pour améliorer les conditions du service. Le constat général est que, actuellement et de façon globale, la multiplicité des équipements portés par les agents ainsi que la configuration de leur port sont générateurs de difficultés voire de gêne pendant les missions.

Le port au ceinturon d'un grand nombre d'équipements, dont en particulier l'arme de service, couplé au port du gilet pare-balles individuel, imposent des contraintes physiques, notamment lors des déplacements en véhicules et des opérations de fouille des moyens de transport. L'étude retient comme évolution possible la mise en place de gilets pare-balle tactiques, à système d'accroches molles, sur lesquels seraient répartis les équipements (arme, munitions, lampe, gants, menottes,...)

L'étude retient également que trop d'équipements sont achetés individuellement par les agents, qu'un effort doit être fait pour fournir un équipement homogène. L'autre sujet mis en avant tient à la difficulté du port du gilet porte-plaques associé à l'arme longue : trop lourd, inconfortable, porté en commun par plusieurs agents, trop long à régler selon les morphologies des agents. L'étude propose une rotation plus fréquente des porteurs de l'arme longue, et des gilets, s'ils restent collectifs, plus nombreux et typés morphologiquement pour faciliter les réglages. Le volet 2 de l'étude concernera l'adaptation aux conditions climatiques (montagne et chaleur humide). A noter que la brigade de BOURG-MADAME sera consultée pour l'étude.



La CGT relève au sujet de l'équipement arme longue que la difficulté générale aurait une réponse bien simple, à savoir doter tous les agents d'un gilet porte-plaques individuel pré-réglé. Nous demandons combien coûte un gilet porte-plaques, pour savoir à combien on évalue la santé et le confort en mission des agents, sans obtenir de réponse... Le président du Chsct, bon connaisseur du dossier, précise que le problème est bien connu et a une portée bien plus générale, en terme de place disponible dans les véhicules et d'organisation du service notamment. Dont acte, bien qu'il nous semble que tous les agents ne soient pas encore habilités et qu'il soit fort possible de limiter dans un ordre de service le nombre de porteurs du fusil HK et donc du gilet associé.

Solidaires demande une réévaluation et une réactualisation du carnet à points, appuyé par la CGT, qui souligne qu'en plus, les filières d'approvisionnement doivent être sécurisées, pour éviter les trop nombreuses ruptures de stocks dont sont victimes les agents.

### **Modification des horaires de service de la brigade des Douanes de Tarbes**

Le Président du CHSCT, lui-même porteur du projet en tant que directeur des Douanes, rappelle en préambule que ce projet est présenté au CHSCT parce qu'il l'a souhaité et non pas contraint par la réglementation. Nous lui en sommes gré, bien que rien ne nous oblige à lui dérouler le tapis rouge... Rappelons que ce projet, d'application au 1<sup>er</sup> novembre 2019 serait imposé par le nouvel arrêté préfectoral sur les horaires d'ouverture de l'aéroport de Tarbes. D'autre part, la réduction des horaires de la brigade aux heures d'ouverture, en supprimant la présence de nuit de fait qui existait en « H24 », permettrait de dégager des temps de missions douanières « de route ». Le projet prévoit cependant que, s'il s'avère nécessaire au vu des missions d'immigration, sur préavis de 24h (48h week-end et jours fériés), les agents côtés prolongeraient leurs missions hors les horaires prévus.



La CGT constate que, loin d'être fermé en dehors des horaires d'ouverture, cet aéroport sera très régulièrement soumis à des vols extra-Schengen (et donc avec un contrôle immigration obligatoire) en dehors de ces plages, pour diverses raisons :

- soit parce que les vols seront, comme ils le sont déjà, régulièrement retardés ;
- soit parce que le débarquement passager est rendu encore plus difficile par le public particulier de cet aéroport ;
- soit encore par la rotation des vols de fret pour 2 grandes entreprises importatrices, la DAHER SOCATA et TARMAC.

Il est donc illusoire de prétendre qu'une présence douanière très régulière ne sera pas nécessaire hors horaires d'ouverture, bien que le porteur du projet ait minimisé de toutes ses forces ce besoin. La CGT ne saurait se satisfaire que la variable d'ajustement des services soit les agents à qui l'on imposerait régulièrement des changements de côte « H24 » pour satisfaire aux missions de contrôle d'immigration « Schengen » obligatoires. Nous soulignons, par ailleurs, que pour dégager des agents disponibles pour des services de route, il faudrait avant tout abonder les effectifs de la brigade notoirement insuffisants pour exercer à la fois des missions douanières et d'immigration. Ce à quoi le Directeur régional nous répondra qu'il a demandé des effectifs au Directeur Interrégional : « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient... »

La CGT et Solidaires émettent un avis défavorable au nom de l'impact sur la vie familiale des agents, du manque d'effectifs chroniques et de la présence nécessaire des agents la nuit. FO s'abstient au nom de la défense des missions douanières tout en émettant des réserves sur la problématique des effectifs.

L'avis du CHSCT est réputé DÉFAVORABLE.

**Quoi qu'il en soit, le directeur régional maintient son projet et demande une période d'évaluation d'un an avant de représenter un bilan devant le CHSCT.**

### **Événements intervenus à la trésorerie de Blagnac**

Le lundi 14 octobre, les agents de cette trésorerie ont été violemment menacés (menaces de mort) par plusieurs trafiquants de drogue à la suite d'une arrestation menée par la police derrière le site. L'administration a réagi rapidement et a fermé le poste le lundi après midi et le mardi, La réouverture a eu lieu le mercredi avec la présence d'un vigile dans les locaux. Le jour de l'ouverture, la direction était présente ainsi que deux membres du CHSCT. Était également venue du ministère la commissaire chargée de la sécurité à la DGFIP, afin de déterminer avec la direction locale et un représentant de la police municipale les mesures à mettre rapidement en œuvre pour sécuriser le site.

Un article 40 va être déposé par la direction et une plainte a également été déposée au commissariat (« *Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs* »).

Les médecins de prévention et l'ISST (absents la semaine concernée) doivent se rendre sur place pour apporter leur soutien aux collègues.

La délégation CGT est intervenue sur deux axes:

- demander expressément aux forces de police de ne pas commettre de nouveau la même boulette, à savoir un agent en uniforme en surveillance depuis la trésorerie et qui sort au moment de l'interpellation, ce qui a sans aucun doute généré l'ire des contrevenants et la sensation d'avoir été « balancés » par les agents des Finances publiques. Une intervention en ce sens doit être faite par la commissaire de Bercy.
- le dépôt d'accident de service doit être mis en valeur par la hiérarchie auprès des collègues.

Nous invitons par ailleurs les agents qui continueraient à mal vivre cette situation post-traumatique à prendre l'attache immédiate des acteurs de prévention.

### **Fermeture de la recette régionale des Douanes de Toulouse : suite donnée à la demande d'expertise externe du CHSCT**

Le conseil d'État a annulé la fermeture de la recette régionale des Douanes de Toulouse en 2018, au motif que la procédure de présentation au CHSCT<sup>31</sup> à l'époque était irrégulière. Rappelons que le Directeur Interrégional de Bordeaux avait refusé une expertise externe demandée par le CHSCT<sup>31</sup> à cette époque.

Suite à cette annulation, le CHSCT 31 a redemandé le 19 septembre 2019 une expertise externe sur le process de fermeture. Le directeur Interrégional de Montpellier considère que tout a été dit en novembre 2016 par son collègue de Bordeaux et refuse, sans autre justification, la demande d'expertise actuelle.

La CGT a pris acte de ce refus sans explication, qui ne tient pas compte des conclusions du Conseil d'État. Alors, même si certains croient que cette expertise externe a posteriori n'a plus vraiment de sens, nous réaffirmons que nous avons obtenu devant les juridictions administratives l'annulation de six fermetures de structures douanières en trois ans. Il serait temps que l'administration comprenne qu'elle ne peut continuellement s'affranchir des règles administratives, fouler aux pieds la représentativité syndicale et s'exonérer des contraintes RH.



Il nous semble donc qu'une expertise externe permettrait une juste évaluation des process que subissent en permanence et à coups redoublés les agents de la Douane.

A l'unanimité les OS de ce CHSCT ont proposé une motion pour maintenir leur demande d'expertise externe et s'en remettent aux conclusions de l'Inspection du Travail.

### **Installation de la Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR) à Ranguail**

Ce point est examiné alors que les travaux ont déjà commencé, le CHSCT est consulté trop tardivement, les documents préparatoires trop légers, les plans ont été fournis la veille de la réunion et sont incomplets...

La Cgt a consulté des collègues du service qui n'ont pas effectué de remarques particulières sur ce déménagement.

### **Modification de l'accueil CDIF de Toulouse**



IL n'y a pas eu de réflexion globale sur l'ergonomie de l'accueil. En fait, on adapte l'accueil aux contraintes du bâtiment et non l'inverse. L'éloignement des archives va contraindre de ne traiter certaines demandes des usagers qu'en « back office ».

Par ailleurs, il n'est pas prévu de gestion de l'attente des contribuables, et l'accueil n'a fait l'objet d'aucun chiffrage.

La problématique des archives, qui pourrait faire suite à l'échange de communes entre CDIF n'a pas non plus été vue par la direction.

Face à cette impréparation du dossier, les OS n'ont pas rendu d'avis sur ce projet.

### **Déménagement de la pairie régionale à la place Occitane**

Le projet a été présenté il y a 18 mois en CHSCT mais la direction n'a pas crû bon devoir donner de nouveaux éléments sur le dossier, bien que l'effectif du service ait évolué depuis.

### **Questions diverses**

- Bureau des Douanes de Portet : travaux sur l'amiante, les restitutions de prélèvements sont négatives.

- Site DRFiP de Saint-Gaudens : la CGT est intervenue une nouvelle fois pour dénoncer le fait que les nouveaux horaires imposés par l'administration empêchent la salariée chargée du ménage d'exécuter l'ensemble de ses contrats. Elle est menacée de licenciement par ISS mais ce n'est visiblement pas le problème de notre direction. L'union locale CGT de Saint-Gaudens s'est saisie du dossier de cette salariée.

- Groupe de travail sur les agents en difficultés le 19 novembre 2019  
- Prochain CHSCT le 28 novembre 2019

### **Vos représentants CGT à ce CHSCT :**

Christophe Pagès (Douane), Stéphane Boy (DRFiP), Jean-Marc SERVEL (DRFiP)

Expert : Nicolas Capdeboscq

**Dernière minute :** vous trouverez sur notre site l'appel commun CGT DRFiP 31 et Douanes Midi-Pyrénées à la manifestation du 14 novembre : <http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article422>